

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Puissance du mal, limites de la justice pénale

Plusieurs jeunes femmes sont assassinées par des repris de justice. A chaque fois, c'est une application déficiente, pour ne pas dire délirante, des décisions de justice qui a rendu le forfait possible.

Alors on s'indigne, on organise des marches blanches, on lâche des ballons, dépose des gerbes de fleurs, brandit des écriteaux «Plus jamais ça»: thérapie de groupe, liturgie fusionnelle, prière à personne qui révèle un sentiment désespéré d'impuissance face au mal.

On se tape le front devant la somme d'incompétences, de suffisance et de négligences qui ont conduit au drame. On énumère les failles du système. On demande des têtes et, pour une fois, la presse et la population parlent d'une seule voix.

On exige une application plus stricte des lois, des mesures d'internement à vie, la réintroduction de la peine de mort.

On dénonce les «psy», psychologues ou psychiatres, caste, pour ne pas dire clergé de gourous omniscients dont l'avis détermine trop souvent celui du juge.

Emotions et critiques seront de courte durée. Il ne subsistera du chagrin collectif qu'un ou deux bouquets sur le lieu du crime, renouvelés par ceux qui ont vraiment connu et pleurent la victime. Quant aux critiques de la psychiatrie toute-puissante, elle s'épuiseront dans le renvoi d'un directeur de prison, l'affinement des procédures et la mise en œuvre de nouveaux moyens de contrôle.

Mais, sur le fond, on persiste à considérer comme allant de soi que la question du mal peut être résolue par des moyens «scientifiques». On continue de penser que rien ne se passe qui ne soit contenu dans les événements qui l'ont précédé. Dans cet univers entièrement déterminé, il en va semblablement des phénomènes célestes,

des réactions chimiques, des comportements animaux et des actes humains. Et le crime lui aussi est le résultat nécessaire de causes antérieures, l'aboutissement provisoire d'un enchaînement causal inéluctable.

Dans cette perspective, en bonne logique, la liberté et la responsabilité de l'être humain devraient être considérées comme inexistantes. On ne va pas jusque là, parce que le bon sens immédiat et l'expérience de la vie quotidienne nous disent que ce n'est pas vrai. Mais on persévère néanmoins dans cette direction, augmentant l'importance du rôle des facteurs extérieurs dans la commission du délit et réduisant d'autant la part personnelle du délinquant, au point, parfois, d'en faire une victime parallèle.

Le mal n'est qu'une déviance par rapport aux normes rationnelles du comportement humain. C'est une tare individuelle, une carence familiale ou un dysfonctionnement social, rien en tout cas qu'une approche médico-sociale, avec anamnèse, diagnostic et traitement, ne puisse résoudre.

La justice pénale devient un ensemble de procédures pédagogiques et thérapeutiques destinées à réorienter le criminel dans le sens de la collectivité. Sa fonction est de normaliser le déviant et de le réinsérer dans la société.

Pour éviter de désespérer le malade en lui faisant porter le poids d'un acte dont il n'a été que le vecteur, on s'applique à lui donner une «seconde chance», qui n'est au vrai que le droit de commettre un second délit. On adoucit et raccourcit les peines, on généralise le sursis. En un mot, on s'obstine à le considérer comme un homme qui a certes commis une erreur, mais qui, au fond, est désireux de bien faire.

L'attitude forcée de compassion automatique qui, dans certains milieux d'Eglise, remplace le moralisme du XIX^e siècle, conforte cette attitude.

Cela explique le rôle important du psy dans les décisions de justice et les modalités d'exécution. Notons que ces praticiens, à part quelques vaniteux médiatiques, sont plus modestes à l'endroit de leur art que la société, qui en attend implicitement monts et merveilles, quitte à les vouer aux gémonies lorsque les choses tournent mal.

Les événements évoqués mettent en question l'approche scientifique du mal. Quand l'assassin de la jeune Marie se retourne d'une façon retorse contre sa victime et prétend inverser l'ordre des responsabilités, il manifeste une perversité consciente, une volonté de nuire, une intelligence sournoise entièrement appliquée à faire prévaloir son intérêt personnel, qui ne relève pas de l'approche scientifique. Le mal se révèle ici comme infiniment plus profond et destructeur qu'une simple défaillance des mécanismes familiale et sociale; il est ramifié, perspicace, inventif; il enferme celui qu'il investit au point de le rendre radicalement étranger aux biens qui nous semblent aller de soi; il se renforce continuellement des réactions insuffisantes de la société. Le thérapeute, le psychiatre, le psychologue restent à la porte.

Leur intervention n'est pour le délinquant qu'un élément de la situation, à affronter ou à éviter. Elle se présente même, parfois, comme une occasion d'agir. A ce moment-là, la maîtrise des opérations appartient au délinquant, qui n'a rien d'autre à faire et qui est moins regardant que le thérapeute en matière de manipulation.

L'esprit du siècle disqualifie *a priori* les approches métaphysique et religieuse du mal comme imprécises, arbitraires et subjectives. Les récidives si semblables dont nous parlons incitent à penser que ce sont plutôt les psychiatres et les psychologues qui sont voués à l'imprécision, à l'arbitraire et à la subjectivité, étant tout à la fois confinés à la surface de l'âme du délinquant et sommés de le guérir sur le fond.

La justice classique ne se veut ni scientifique ni exhaustive. Son ambi-

tion est limitée. Elle laisse au théologien le soin de traiter les questions de fond, celle du mal et de ses causes, du péché originel, de la damnation et de la rédemption. Nantie de cet arrière-fond spirituel qui la cadre, c'est-à-dire tout à la fois la borne et l'orient, elle ne prétend pas purifier le délinquant sur le fond, ni être toujours en mesure de le réinsérer. Elle s'occupe plus modestement, par une punition publiquement prononcée, de recentrer sur le condamné le trouble que son acte a répandu dans la société. Il ne s'agit que de contenir le mal dans certaines limites, non de le supprimer.

Sur le plan moral et personnel, la peine permet au condamné de s'amender, d'expier son acte, et aussi, parfois, de se libérer lui-même de l'emprise du mal.

Quant à la réinsertion sociale, elle n'est pas le but premier, mais une conséquence occasionnelle heureuse de la peine.

Que faire enfin du délinquant qui a subi sa peine et dont on est certain qu'il va récidiver parce que la science ne peut aujourd'hui rien pour lui? Qu'en faire alors qu'il a «payé sa dette à la société» et qu'on devrait le libérer au nom même des principes de liberté et de responsabilité qui ont justifié sa peine? En 2004, le peuple et les cantons ont répondu en acceptant l'initiative populaire «Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables». Formule choc, claire dans l'intention mais équivoque dans la formulation: l'internement n'est pas une peine. Il n'a pas pour but l'amendement du coupable – qui n'a encore rien fait – mais la protection de la société.

Autrefois, le délinquant irrécupérable était condamné à la peine capitale. Sa condamnation affirmait à la fois sa responsabilité et son incapacité à vivre dans la société humaine. Nous sommes plus doux: nous nous contentons de l'enfermer dans une oubliette en attendant sa mort naturelle.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Juvenilia CXIII

– Victor, tu aimes les filets de perche?

– Je ne sais pas, je n'ai jamais goûté à cause de mon allergie aux fruits de mer et aux poissons.

– C'est ennuyeux.

– On peut s'accommoder de ne pas manger de poisson, mais il y a plus grave: je ne pourrai peut-être pas faire d'armée à cause de ça.

Victor est un escogriffe de seize ans, moitié martiniquais, moitié jurassien. Il est réellement préoccupé par l'éventualité d'être réformé. Son camarade Georges, même profil, Erythréen fraîchement naturalisé, enchaîne:

– Je n'ai pas ce problème et je me réjouis d'aller à l'armée. J'espère être

engagé dans une troupe d'élite, genre *sniper*.

Le dialogue continue et s'achève avec une condamnation sans équivoque de l'initiative du GSA: un pays doit entretenir une armée forte pour éviter de subir celle des autres. Alexéi, Moldave arrivé en Suisse il y a deux ans, écoute sans participer à la conversation. A la fin, il ajoute avec un accent dont il ne s'est pas départi, en roulant les R aussi bien que les acteurs des films français qui imitent l'accent russe:

– Moi j'aime l'armée parce qu'il y a trop de désordre dans la société actuelle. A l'armée on apprend la discipline.

J.-B. R.

FATCA: le référendum prend son envol

- Les commandes de feuilles et de cartes affluent
- De nombreux bénévoles nous rejoignent
- Les stands sur les marchés se multiplient (voir le site www.stop-fatca.ch)

Vous aussi participez à nos stands!

Prenez contact avec le comité référendaire et commandez des feuilles de signatures à l'adresse Stop FATCA, Case postale 6297, 1002 Lausanne, ou téléchargez-les à partir du site.

De la bonne foi du fisc américain

Alors qu'un référendum soutenu par *La Nation* est lancé contre l'accord FATCA, il n'est pas inutile de revenir sur le *Joint Statement* entre les gouvernements suisse et américain (et échappant donc à tout examen par le parlement et le peuple) qui a fait suite à l'échec de la *Lex Americana*. Plutôt que d'un accord, il s'agit en fait d'une déclaration commune par laquelle la Suisse «salue les efforts consentis par le Département de la justice américain pour offrir le programme [unilatéral de dénonciation des banques suisses]» et assure le *Department of Justice* qu'elle va inciter ses banques à y participer.

Si cette manière de faire préserve de manière apparente la souveraineté de la Suisse (puisque ce sont les banques qui «pourront» décider de participer au programme et non le législateur qui intègre une loi dans l'ordre juridique suisse), il n'en reste pas moins que le programme concocté unilatéralement par les Américains contrevient gravement aux règles élémentaires du droit et impose en pratique l'application d'une loi étrangère inique à des sujets de droit suisse, tout cela avec la bénédiction de notre gouvernement. Si la souveraineté d'un Etat est comprise comme sa capacité à

défendre, face aux puissances étrangères, son territoire, ses citoyens et ses entreprises, alors la souveraineté suisse est fortement atteinte par cet accord qui abandonne nos banques, leurs employés et leurs clients aux mains de la première puissance internationale.

S'il ne s'agissait que de permettre au fisc américain de punir des établissements bancaires ayant agi sur le territoire des Etats-Unis en permettant à des citoyens américains de frauder leurs autorités fiscales, nous pourrions admettre les principes de ce programme. Il ne s'agit cependant de loin pas uniquement de cela. Premièrement, la définition de *US person*, soit une personne soumise au fisc américain, va très largement au-delà de la notion de citoyen américain. Surtout, la définition comprise dans le programme se fonde non pas sur les accords *qualified intermediary* que les banques suisses ont accepté d'appliquer à partir de 2001, mais sur une notion nettement plus large définie dans l'accord FATCA (toujours pas en vigueur ni aux Etats-Unis, ni en Suisse). A cette aune, le simple fait de convenir d'une clause de «banque restante» constitue déjà un indice! Ainsi, les banques doivent payer une amende pour

avoir eu, entre 2008 et 2013, certains clients qui n'étaient alors même pas considérés comme américains selon la définition que l'administration des Etats-Unis en donnait alors.

Deuxièmement, les amendes imposées sont arbitraires et confiscatoires. Les banques les plus concernées et qui font déjà l'objet de poursuites aux Etats-Unis paieront des amendes nettement moins importantes que les autres. Par exemple, UBS, par qui tout a commencé du fait de son empiètement sur le territoire américain à courtiser les milliardaires en délicatesse avec l'IRS, a payé une amende représentant 3,6% des avoirs de ces clients. Selon le programme, une banque ayant eu un comportement similaire devra s'acquitter d'une contravention entre 20% et 30%!

Cette disparité de traitement explique pourquoi les grandes banques (déjà en procédure aux Etats-Unis) se satisfont fort bien de cet accord, d'autant plus qu'elles espèrent pouvoir gôber à bon compte le portefeuille d'établissements plus modestes mis sur la paille par les rançons du shérif américain.

Enfin, les mêmes avoirs d'un seul client pourront donner lieu à plusieurs amendes. Imaginons une banque dépo-

sitaire en août 2008 des avoirs d'un client américain (ou défini comme tel à titre rétroactif); à ce titre elle doit s'acquitter d'une amende de 20% de ces avoirs. En février 2009, ce client décide de transférer ses avoirs auprès d'un autre établissement; ce dernier devra s'acquitter d'une amende de 30% sur les mêmes avoirs. Après mars 2009, sentant la pression monter, la deuxième banque met fin à toutes ses relations avec des clients américains et notre client se voit contraint de placer ses avoirs auprès d'un troisième établissement. Ce dernier paiera une amende de 50% sur lesdits avoirs. On aboutit donc à une amende portant sur le 100% des avoirs! A ces amendes, pourront encore s'ajouter les sanctions contre le client lui-même, son gérant de fortune indépendant, son conseiller fiscal, les administrateurs des sociétés écrans qu'il a mises en place...

En acceptant les principes de ce programme unilatéral, le gouvernement fédéral abandonne nos banques à un racket d'Etat. En le recouvrant du vernis d'un pseudo accord international, il mêle la pusillanimité à la veulerie.

OLIVIER KLUNGE

Madame Irma et le climat

On a parfois tendance à oublier ce qu'on a lu dans les journaux. C'est pourquoi nous vous proposons ici quelques citations tirées du quotidien *24 heures* (reprenant parfois des dépêches de l'Agence télégraphique suisse).

Remontons d'abord jusqu'au 28 février 2012. Souvenez-vous, nous subissons des températures sibériennes:

Plus l'Arctique se réchauffe plus l'Europe frissonne. [...] La réduction des glaces dans l'océan arctique due au réchauffement climatique pourrait expliquer les hivers fortement enneigés et froids de ces dernières années en Europe.

Un peu plus d'une année plus tard, le 2 mai 2013, ces frimas avaient disparu des statistiques:

L'année 2012 a été la neuvième année la plus chaude depuis 1850, a affirmé jeudi à Genève l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Il s'agit d'un signe inquiétant de la poursuite du réchauffement climatique, selon son directeur général.

Le 20 mai, un petit bémol faisait son apparition:

Le réchauffement climatique se poursuit, mais il pourrait être moins extrême que prévu, selon une étude britannique. [...] Un réchauffement extrême de la planète est moins probable ces prochaines décennies après le ralentissement de la hausse du mercure depuis le début de ce siècle, selon une équipe d'experts de l'Université d'Oxford. [...] «Les taux de réchauffement les plus extrêmes selon les simulations réalisées sur cinquante ou cent ans semblent moins probables», précisent les chercheurs d'Oxford dans

la revue Nature Geoscience. [...] Les scientifiques s'interrogent sur les raisons de ce ralentissement.

Le 3 juillet, le bémol avait fondu:

«Le réchauffement des températures au niveau mondial est une certitude scientifique et s'accélère», a déclaré le secrétaire général de l'agence de l'ONU, Michel Jarraud, en présentant à Genève un rapport de 110 pages [...]. «Le printemps froid que nous avons connu en Europe n'est pas en contradiction avec le réchauffement, mais sans doute une manifestation supplémentaire de ce réchauffement, car la conséquence de la fonte des glaces de l'Arctique», a expliqué Michel Jarraud.

Le 24 juillet, on en rajoutait une couche:

Le changement climatique devrait avoir des impacts importants pour les assureurs: l'augmentation de la température de la mer notamment devrait induire des dépenses considérables. [...] Des régions comme New York, la Floride, le Royaume-Uni et de nombreuses régions côtières pourraient connaître une telle inflation des risques naturels que les compagnies refuseraient de les assurer.

Et encore une autre le 26 juillet:

La fonte des glaces de l'Arctique pourrait coûter 60000 milliards de dollars, en raison des gigantesques quantités de méthane relâchées dans l'atmosphère. [...] «La disparition imminente de la glace de mer en été dans l'Arctique aura d'énormes répercussions sur l'accélération du changement climatique, sur la libération de méthane dans les eaux au large des côtes qui sont maintenant en mesure de se réchauffer pendant l'été», déclare le professeur Peter Wadhams, chef du groupe de physique de l'océan polaire à l'université de Cambridge

Mais soudain, le 10 septembre, on a découvert que la banquise, juste avant de disparaître, avait décidé de se moquer des climatologues:

A l'heure où tout le monde parle de réchauffement climatique et de la fonte inéluctable de la banquise, le constat est étonnant: la glace a augmenté de 60% sur les océans cette année par rapport à 2012, ceci en raison d'un été arctique particulièrement froid. Une surface équivalente à plus de la moitié de la

taille de l'Europe est déjà recouverte de glace en ce moment entre le nord du Canada et le nord de la Russie, soit bien des semaines avant le début de la saison hivernale, révèle le journal anglais Daily Mail. Cette année, le passage nord-ouest entre les océans Atlantique et Pacifique est même resté bloqué toute l'année, forçant les bateaux à emprunter d'autres routes maritimes.

Du coup, des éminents spécialistes en environnement appartenant au GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ont affirmé dans un rapport qu'a pu lire le journal que nous sommes entrés dans une période de refroidissement global qui devrait durer jusqu'à la moitié du XXI^e siècle au moins! En outre, malgré toutes les prévisions qui indiquaient le contraire jusqu'ici, la majeure partie des chercheurs en climatologie s'accorderaient aujourd'hui à penser que le réchauffement climatique «fait une pause», et ce depuis 1997 déjà, souligne le Daily Mail.

Alors que des sommes colossales ont été investies pour combattre le réchauffement, ces nouvelles analyses, qui contredisent tous les modèles mathématiques imaginés jusqu'ici, ont contraint les experts en climat du GIEC à tenir ce mois-ci une séance de crise en Suède, quelques jours avant la parution d'un rapport sur le sujet en octobre. Pour la professeure américaine Judith Curry, interrogée par le Telegraph, les océans connaissent régulièrement des phases cycliques de basses et de hautes températures et la Terre se trouverait maintenant dans la même situation que durant la période 1965-1975, où la tendance était clairement au refroidissement. Les experts prédisaient même alors le début d'une nouvelle glaciation...

Heureusement, cette irritante banquise – probablement à la solde des lobbies

pétroliers – n'a pas existé plus d'une quinzaine de jours. Le 27 septembre, on apprenait que le réchauffement climatique était encore bien pire que tout ce qu'on avait pu craindre jusqu'ici:

La responsabilité de l'homme dans le réchauffement climatique est plus certaine que jamais et la température moyenne de la Terre devrait encore grimper de 0,3 à 4,8°C d'ici 2100, selon le nouveau rapport des experts du climat du GIEC adopté vendredi à Stockholm.

Les gros titres étaient manifestement conçus pour réaffirmer l'infailibilité du dogme et faire taire les critiques. On devinait pourtant un léger malaise en lisant la suite:

Concernant l'ampleur possible du réchauffement d'ici la fin du siècle, le GIEC a retenu quatre scénarios possibles sans se prononcer sur la probabilité de chacun d'entre eux. [...] Les experts du GIEC s'attendent également à ce que le réchauffement climatique provoque des événements météorologiques extrêmes plus intenses, même si certains aspects ne sont pas encore tout à fait clairs. «Les vagues de chaleur vont probablement se produire plus fréquemment et durer plus longtemps. Avec le réchauffement de la Terre, nous nous attendons à voir les régions actuellement humides recevoir davantage de précipitations et les régions sèches en recevoir moins, même s'il va y avoir des exceptions», a précisé Thomas Stocker.

La virulence avec laquelle les personnes s'expriment au nom du GIEC nous enjoignent aujourd'hui de ne plus douter s'explique-t-elle par le fait que de plus en plus de gens commencent franchement à rigoler en lisant les aventures de cette banquise à géométrie variable?

P.-G. B.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Votations du 24 novembre 2013

Initiative populaire «1:12 – Pour des salaires équitables»	NON
«Initiative populaire pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants»	OUI
Modification de la loi sur la vignette autoroutière	OUI

Initiative « pour les familles »

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les parents qui donnent leurs enfants à garder à des tiers peuvent déduire les frais de garde de leur revenu imposable jusqu'à concurrence de 10 100 francs pour ce qui est de l'impôt fédéral direct (art. 212 al. 2^{bis} LIFD), jusqu'à concurrence d'un montant déterminé par chaque canton pour ce qui est des impôts cantonaux (art. 9 al. 2 lit. m LHID).

Le 24 novembre, le peuple et les cantons suisses approuveront ou refuseront l'introduction, à l'article 129 de la Constitution fédérale, d'un nouvel alinéa 4 libellé comme suit:

Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.

Pour rédiger cette prise de position, nous nous sommes fondés d'une part sur la brochure explicative du Conseil fédéral¹, d'autre part sur l'argumentaire des partisans de l'initiative².

La première chose à noter, c'est que l'initiative n'apporte pas de restriction supplémentaire à la souveraineté fiscale des cantons par rapport à l'article 9 LHID. Chaque canton reste libre de déterminer, pour le calcul de l'impôt cantonal, le montant qui peut être déduit du revenu imposable au titre des frais de garde. Le nouvel alinéa impose seulement que ce montant soit le même pour tous les parents, qu'ils s'occupent eux-mêmes de leurs enfants ou qu'ils en confient la garde à des tiers.

On peut ergoter à l'infini sur le point de savoir si l'initiative réintroduit l'inégalité supprimée en 2011, comme le prétend le Conseil fédéral, ou si au contraire elle rétablit l'égalité rompue en 2011, comme l'affirment les partisans de l'initiative³. Il y a cependant un

fait qui est admis par tous – tant par les partisans de l'initiative, qui le déplorent, que par les opposants, qui l'approuvent –, c'est que la déduction introduite en 2011 constitue une incitation assez forte à confier, contre rémunération, les enfants à des tiers, le plus souvent une crèche.

Or, inciter le plus grand nombre possible de familles à mettre leurs enfants à la crèche est un mauvais calcul à long terme.

Sur le strict plan financier tout d'abord, la plupart des crèches sont publiques et massivement subventionnées: les sommes, souvent élevées, versées par les parents – celles, justement, qui sont en partie déductibles depuis 2011 – couvrent à peine la moitié des coûts réels. En Suisse, le coût annuel d'une place en crèche se situe entre 25 000 et 30 000 francs, dont une bonne moitié à charge des collectivités publiques, donc des contribuables.

Le fort subventionnement des crèches permet aux partisans de l'initiative de faire valoir deux choses.

Premièrement, la «double-peine» des parents qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants: non seulement ils renoncent à un revenu supplémentaire pour s'occuper de leurs enfants, mais encore ils subventionnent avec leurs impôts les crèches qui permettent aux autres parents d'avoir un revenu supplémentaire.

Secondement, le manque à gagner fiscal, mis en avant par les opposants à l'initiative, est compensé, au moins en partie, par des économies: la déduction fiscale prévue par l'initiative constituant une incitation à s'occuper soi-même de ses enfants, la demande de places de crèche subventionnées sera moins forte, ce qui entraînera des économies pour les collectivités publiques,

donc pour tous les contribuables, que ceux-ci aient ou non des enfants.

Plus fondamentalement que sur le strict plan financier, c'est sur le plan psychologique, social et humain qu'il est mauvais à long terme d'inciter le plus grand nombre possible de familles à mettre leurs enfants à la crèche. En effet, nous ne craignons pas d'affirmer que, de manière générale, un enfant est moins bien entouré, encadré et éduqué dans une crèche qu'à la maison. D'abord parce qu'un parent ne s'occupe en principe que d'un, deux ou trois enfants, alors qu'un éducateur ou une éducatrice doit s'occuper d'au minimum dix enfants. Ensuite, et surtout, parce que le dévouement des éducateurs ne remplacera jamais la présence des parents.

Les carences psychologiques et éducatives qui, dans certains cas, résultent du placement en crèche entraîneront, tout au long de la vie des personnes concernées, des coûts importants (pas seulement financiers) pour la société.

Si, sur le plan individuel, il peut y avoir de bonnes raisons de placer ses enfants à la crèche, sur le plan collectif, il convient plutôt d'encourager les parents à s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.

C'est pourquoi nous voterons OUI à l'initiative pour les familles.

DENIS RAMELET

¹ www.ch.ch/fr/explications-conseil-federal-votation-24112013

² www.initiative-familles.ch

³ On peut aussi, en théorie, reprocher aux initiateurs d'avoir concrétisé leur intention de rétablir l'égalité en introduisant une nouvelle déduction plutôt qu'en supprimant celle qui, à leurs yeux, rompait l'égalité. En effet, en bonne doctrine fiscale, il convient de ne pas multiplier les déductions. Toutefois, en pratique, tout le monde conviendra qu'il est plus facile de faire passer une baisse d'impôt en introduisant une nouvelle déduction plutôt que faire passer une hausse d'impôt en supprimant une déduction existante.

La vignette autoroutière à 100 francs?

Le 24 novembre prochain, trois objets seront soumis au vote du souverain, dont la question de l'augmentation de la vignette autoroutière à 100 francs.

Introduite en 1985 au prix de 30 francs, la vignette a passé à 40 francs en 1995. La loi fédérale «concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales» propose d'augmenter le prix de cette taxe à 100 francs par année et d'introduire une vignette valable deux mois, au prix de 40 francs.

Le message du Conseil fédéral traite deux objets: l'adaptation du réseau des routes dites nationales et leur financement. Ces deux points sont liés: sans hausse de la vignette, pas d'adaptation du réseau.

Lancé par les milieux de défense des automobilistes, le référendum contre la modification de la loi fédérale précitée a abouti avec plus de 107 000 signatures valables, alors que 50 000 étaient nécessaires.

Arguments pour l'augmentation

Le réseau des autoroutes suisses a été conçu par un arrêté fédéral de 1960, qu'il s'agit d'adapter à l'augmentation importante de la population ces cinquante dernières années, et à celle, plus considérable encore, du trafic routier durant la même période.

Dans ce cadre, près de 400 kilomètres de routes existantes devraient être intégrés au réseau fédéral (dont par exemple la route du Grand-Saint-Bernard). La hausse de la vignette devrait contribuer à financer l'entretien de ces tronçons, mais aussi des projets aboutis (comme les contournements de La Chaux-de-Fonds et du Locle), ainsi que l'étude de trajets futurs (tel le contournement autoroutier de Morges).

Le produit de l'augmentation de la vignette serait utilisé intégralement pour les routes et autoroutes (90% pour la Confédération et 10% pour les cantons). La hausse est modérée et financièrement supportable.

Les partisans du oui se trouvent dans les partis du centre, ainsi qu'au sein des principales organisations économiques.

Arguments contre l'augmentation

La vignette autoroutière est un impôt déguisé, prélevé sur les seuls automobilistes, alors que ceux-ci paient déjà largement leur dû.

Une partie des taxes sur l'essence tombe dans la caisse générale de la

Confédération. Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale, a annoncé d'ores et déjà une prochaine hausse du prix des carburants (12 à 15 centimes) pour financer la suite de l'assainissement et de l'amélioration du réseau routier et autoroutier.

Il n'existe pas de fonds des infrastructures routières, alors que nous voterons sur un fonds des infrastructures ferroviaires en février 2014.

Ces arguments sont ceux des clubs automobiles (ACS et TCS) et de l'Union démocratique du centre, à l'origine du référendum.

D'autres opposants (écologistes et partisans des transports publics) ne veulent pas davantage d'argent pour le trafic individuel. Les socialistes sont partagés et n'émettent aucune recommandation de vote.

Notre appréciation

Il y a trente ans, notre journal s'était opposé à l'introduction de la taxe poids lourds et de la vignette autoroutière¹. La fiscalité fédérale galopante reste un argument de poids contre la hausse de la vignette.

En bonne doctrine, il faudrait supprimer la vignette et affecter la totalité des taxes sur les carburants au paiement des frais du trafic routier², mais ce n'est pas la question posée³.

En cas de refus de la hausse de la vignette, il est certain que les projets d'amélioration du réseau routier seront remisés dans les tiroirs fédéraux pour longtemps.

La complémentarité indispensable du rail et de la route, ainsi que l'absence d'une solution de remplacement crédible, nous incitent à accepter l'augmentation de la vignette autoroutière, sans enthousiasme.

ANTOINE ROCHAT

¹ «NON à la piraterie fiscale fédérale», *La Nation* n° 1197 du 12 novembre 1983.

² Le message du Conseil fédéral parle de 5,1 milliards de taxes sur les carburants, dont 1,5 milliard va dans la caisse générale (chiffres 2010). Les opposants évoquent le chiffre de 9,5 milliards, mais ils y englobent notamment la taxe poids lourds et la TVA.

³ Cette question pourrait revenir sur le tapis en cas d'aboutissement de l'initiative populaire dite «vache à lait».

Aspects de la vie vaudoise

Cherubini à l'honneur

(fm) Luigi Cherubini, né à Florence en 1760, s'est établi à Paris en 1786 et y est resté jusqu'à sa mort en 1742. Il s'adapta aux (ou se compromit avec les, c'est selon...) différents régimes de cette période mouvementée en écrivant aussi bien des musiques «révolutionnaires» qu'un nombre considérable d'œuvres religieuses. Il fut surintendant de la Chapelle de Louis XVIII et dirigea le Conservatoire de Paris de 1822 à sa mort. Haydn et Beethoven le tenaient en grande estime; Berlioz, quant à lui, l'a féroce ment caricaturé dans ses *Mémoires*, mais admirait sa musique. Fait exceptionnel, un concert lui est entièrement consacré le dimanche 10 novembre à 16 heures dans l'abbatiale de Romainmôtier, avec l'ensemble vocal DeMusica et l'orchestre de chambre fribourgeois, sous la direction de Marc Bochud. Au programme: deux œuvres pour orchestre, deux pièces pour chœur et orchestre et, surtout, le *Requiem en ut mineur «à la mémoire de Louis XVI»*, immédiatement considéré à sa création, le 21 janvier 1817, comme un sommet de la musique religieuse et qui inspira plus ou moins ceux de Berlioz, Verdi et Brahms.

La restauration vaudoise fait fort

(fm) En effet, ce ne sont pas moins de dix-neuf nouvelles adresses qui font leur apparition dans l'édition 2014 du célèbre guide gastronomique Gault & Millau, ce qui constitue un record de Suisse en la matière. Parmi ces

adresses, on en relèvera une qui nous tient à cœur ainsi qu'à bien des collaborateurs et lecteurs de la *Nation*, il s'agit de la Vieille Auberge à Valeyres-sous-Rances, qui a obtenu 13 points sur 20. L'auteur de ces lignes a testé cette table et vous assure qu'ils sont mérités... Quant aux vins du Château de Valeyres de Benjamin Morel, ils figurent bien sûr en bonne place sur la carte.

Zacharias récompensé

(fm) S'il est un artiste qui la méritait pleinement, c'est bien lui: le pianiste et chef d'orchestre Christian Zacharias a reçu en septembre dernier la Médaille d'or de la ville de Lausanne pour les treize ans qu'il a passés à la tête de l'Orchestre de chambre de Lausanne et, surtout, pour le rayonnement qu'il a su donner à cet ensemble, considéré actuellement comme un des meilleurs d'Europe.

Services secrets au château de Morges

(fm) Si vous aimez tout ce qui touche aux espions, vous l'avez probablement vue, sinon il vous reste encore un bon mois pour le faire: l'exposition «Services secrets» se tient en effet au Château de Morges jusqu'au 30 novembre. Vous y apprendrez tout ou presque sur les méthodes des services spéciaux tels que le KGB, la CIA ou le Mossad. Avec l'affaire des écoutes téléphoniques opérées par les Etats-Unis, cette exposition est on ne peut plus en phase avec l'actualité!

La démagogie au douzième

Depuis quelques semaines, les partisans de l'initiative 1:12, qui vise à plafonner le salaire le plus élevé d'une entreprise à douze fois le plus bas, servent, sans avoir l'air d'y toucher, un nouvel argument largement repris par la presse: l'initiative serait facilement contournable. On cite l'externalisation des emplois mal rémunérés, les heures supplémentaires, le paiement d'une partie du salaire des cadres comme travail à l'étranger...

Cette affirmation est pernicieuse. Elle incite le citoyen à penser qu'il peut marquer, en glissant un oui dans l'urne, son mécontentement contre les rémunérations de patrons de grandes entreprises qu'il perçoit comme excessives, sans réelle conséquence puisque ces derniers sauront aisément contourner cette cautèle.

C'est faux. D'abord, même s'il faut relativiser la portée d'un «signal fort» donné par un vote populaire, il s'agirait d'un message adressé par le corps élec-

toral aux entrepreneurs, patrons et dirigeants de grandes entreprises internationales, indiquant que le peuple suisse entend s'immiscer dans la politique salariale des entreprises et contrôler la manière dont elles sont gérées. La Suisse se distingue justement pour l'heure en Europe par une politique favorable à la libre entreprise et exempte de ressentiment à l'égard de la réussite individuelle. Toute incertitude sur ce point apportera des effets néfastes sur l'installation de nouvelles entreprises étrangères en Suisse, déjà refroidies par la virulence des attaques contre le système fiscal et économique de notre pays et la faiblesse de la défense opposée par nos autorités.

Certes, il n'y aura pas de catastrophe en cas d'acceptation de l'initiative 1:12. Les patrons suisses ne vont pas tous quitter le pays. Le parlement veillera à ménager des échappatoires aux entreprises et de fins juristes sauront les exploiter. Pourtant, le mal ne sera pas évité. L'ordre juridique helvé-

tique se caractérise par son pragmatisme et la faible influence des idéologies sur le droit privé, en particulier. Aujourd'hui, un employeur suisse peut licencier un employé médiocre en respectant certaines règles simples qu'il peut trouver lui-même dans la loi ou un ouvrage de vulgarisation. Chez nos voisins, il doit engager un avocat afin de monter une subtile argumentation juridique permettant de justifier sa décision économique, sans même avoir la certitude de ne pas voir un juge ou un fonctionnaire en contester le bien-fondé sous d'obscures motifs tirés d'arbitres circonstanciels.

Voulons-nous que nos entreprises doivent, pour servir la rémunération convenue avec certains de leur cadres, imaginer, avec l'aide d'experts, diverses constructions juridiques sans justification économique si ce n'est celle d'éluider une loi qui leur paraîtra injuste puisque fondée uniquement sur un argument marketing (les initiants admettent

eux-mêmes que la limite 1:12 est arbitraire et pourrait tout aussi bien se situer à 1/10 ou 1/20)? Cela ne pourra que renforcer dans la population le sentiment que les «puissants» sont au-dessus des lois et motivera de nouvelles initiatives visant à brider ces «abus» du grand capital...

Il ne faut d'ailleurs pas douter que ceux-là même qui tentent d'endormir le citoyen en dissertant sur les aménagements possibles pour adoucir le principe soumis au peuple plaideront pour un respect strict de la volonté populaire et dénonceront les politiciens et lobbys félons. Les exemples du passé sont innombrables, pensons tout récemment aux initiatives Weber et Minder.

Nous espérons que le peuple suisse saura considérer l'initiative pour ce qu'elle est, à savoir l'expression d'un principe faux et dangereux, et votera NON à l'initiative 1:12.

OLIVIER KLUNGE

Revue de presse

Machine à Tinguely scolaire

Le «coup de gueule» de M. Pascal Décaillet («Ecole: l'armée des zombies», *Lausanne-Cités* du 23 octobre) a retenu notre attention. Parlant des enseignants, il écrit:

[...] Hélas, leur univers devient celui de la paperasse et de la contrainte administrative! Autour d'eux, notamment dans les cantons de Vaud et de Genève, beaucoup trop d'appareils, la plupart totalement inutiles, mais tellement gonflés de leur importance. Non pas l'armée des ombres, mais l'armée des zombies.

A juste titre le Syndicat des Enseignants Romands (SER) tire la sonnette d'alarme: le nouveau Plan d'Etudes Romand (PER) écrase les profs de contraintes administratives. [...] Ce qui devait être une profession libérale (non au sens économique, mais dans celui du libre arbitre d'une personne dûment formée) s'est transformé en un vaste réseau de contrôles, de demandes de permissions, de méfiances réciproques.

Comment en est-on arrivé là? En mettant au centre, non le maître, ni la connaissance, ni même d'ailleurs l'élève, mais la machine elle-même. L'appareil, l'Etat-major. C'est Tinguely, avec juste en moins la flamme du génie. Tinguely, sans la couleur Tinguely, sans l'étincelle. Juste la machine. [...] Se trouvera-t-il un jour un conseiller d'Etat suffisamment avisé et énergique, pour casser la machine? Il sera intéressant de voir ce que fera ou pourra faire M. Freysinger en Valais.

E. J.

L'identité nationale en danger

Dans *L'Hebdo* du 24 octobre M. Antoine Menuisier interroge à Paris le philosophe Alain Finkielkraut à propos de son dernier essai: *L'identité malheureuse*. Concernant la France, sa patrie, l'auteur déclare:

[...] La patrie est, comme le disait Fustel de Coulanges, «une communauté d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances». Pourquoi y a-t-il des frontières? Parce que les hommes ne sont pas des dieux. Appartenir à une nation, c'est simplement le fait que, quand un grave événement arrive dans un lieu précis de cette nation, cet événement arrive à tous les citoyens. Ils sont tous concernés d'une manière spécifique. Si le vivre-

ensemble est en crise, c'est parce que la France est renvoyée à son identité par une immigration de peuplement nouvelle et qui apporte avec elle des valeurs, des règles, des usages très différents de ceux qui prévalent majoritairement dans notre pays. La France n'a plus confiance en elle, ne sait plus défendre ce qu'elle a d'essentiel. Elle est en train de se transformer en une société multiculturelle, toujours plus crispée, toujours plus violente. [...]

A cela s'ajoute le mouvement technodémocratique qui érige le présent en seul temps réel. Le passé encombre, fatigue, et ceux-là mêmes qui consentent à parler d'identité nationale nous expliquent que cette identité se transforme continuellement, qu'il faut se réjouir de ses métamorphoses et surtout ne plus regarder derrière nous. La destruction du passé est en marche, alors qu'elle est, comme le dit Simone Weil, le plus grand crime. [...]

Et plus loin, concernant la révolte des lycéens contre Manuel Valls et l'expulsion récente de la jeune Kosovare:

[...] Mais qu'est-ce qu'on veut? Appliquer la loi ou non? Ouvrir les frontières? Mais si on les ouvre, la société française, qui est en proie à des crispations et des incivilités croissantes, risque d'exploser. Ces lycéens m'inspirent une grande pitié. Ils sont animés par l'amour, un amour très général, très abstrait qui ne leur coûte rien, mais il n'y a pas d'amour – Levinas nous l'a appris – sans sagesse de l'amour. Cela veut dire que pour faire le bien, il ne suffit pas d'être bon ou de croire qu'on est bon. Il faut regarder les faits et non s'enthousiasmer pour des symboles. Il faut aussi réfléchir aux conséquences. [...]

Finkielkraut parle pour son pays, la France, dont l'identité nationale est gravement menacée. Notre situation est certes différente. Mais nous aurions avantage à méditer sur les propos du philosophe français afin de préserver aussi notre identité nationale vaudoise.

E. J.

Dies irae

Philippe Barraud s'emporte (*commentaires.com* du 24 octobre):

Les Verts se spécialisent-ils dans le cynisme immoral? Que les présidents de Jeunes Verts s'autorisent à ricaner suite à la mort de deux pilotes de F/A-18 est

proprement intolérable. Et que la radio de service public propage complaisamment ces immondes délires, pose question.

Ce genre d'épisode fait désespérer des réseaux sociaux, s'ils ne servent qu'à cela. Et La Première est bien indulgente de parler d'humour noir, lorsqu'il ne s'agit que de cynisme absolu. Xavier Company, président des Jeunes Verts vaudois, y est allé de son petit commentaire scélérat sur les réseaux sociaux, en même temps que son homologue alémanique (qui s'est excusé depuis). Les deux pilotes n'avaient pas encore été retrouvés, qu'ils dansaient déjà sur leurs cadavres.

Le plus désespérant est ceci: comment peut-on à ce point manquer d'empathie, de respect, de solidarité humaine face à la mort brutale de deux jeunes concitoyens, et face à la douleur de leurs familles et de leurs proches? [...]

Avant l'ère des réseaux sociaux, les plus égarés avaient au moins le temps de réfléchir avant de s'exprimer. Maintenant, on peut s'exprimer avant de réfléchir, c'est même recommandé, pourvu qu'on soit le premier.

Si j'étais le président des Verts, ces petits cons seraient déjà hors du parti, définitivement.

Ici, Barraud a le juste sens des mots.

Ph. R.

FINMA = KGB?

Lorsque, il y a un an, la FINMA a débarqué sans ménagement ni délai l'ensemble des dirigeants d'Assura, on pouvait s'interroger sur le ou les crimes qu'ils avaient commis. La FINMA nous a servi un manque de provision des assurances complémentaires Supra et la «complexité des structures» du groupe Assura. Pour y remédier, la FINMA a imposé à Assura un bailli fédéral, alémanique, en provenance d'une assurance concurrente, qui a eu accès à tous les chiffres et exercé seul les pleins pouvoirs pendant des mois avant – admirables arabesque latérale et conflit d'intérêts – de retourner à la concurrence...

Dans un article intitulé «Au fait, quel était le crime, Messieurs de la FINMA?», Jean-Claude Pécelet s'indigne dans *Le Matin Dimanche* du 20 octobre:

[...] La question est: existe-t-il en Suisse un KGB au-dessus des lois? [...]

«Dans les situations difficiles, nous devons agir rapidement et fermement», déclarait le directeur de la FINMA dans le rapport 2012. Elle a agi ici avec opaque brutalité et arrogance, tranchant avec la déférence dont elle a fait preuve face aux grandes banques. Un recours a été déposé contre la suspension des anciens dirigeants d'Assura. Il y a là les germes d'un scandale, mais peut-être pas celui qu'on croyait au départ.

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Quand l'ONU joue les pères fouettards

La presse nous apprend que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dépêché une commission aux Pays-Bas pour enquêter sur le personnage du père Fouettard: la manière dont ce dernier est représenté dans la tradition néerlandaise – teint noir, lèvres roses et cheveux crépus – serait suspecte de propager un «cliché raciste». Une des enquêtrices de l'ONU, jamaïcaine et «spécialiste de l'esclavage», a préconisé la suppression complète de la fête de Saint-Nicolas, «offensante et scandaleuse» et qui «ne devrait pas exister au XXI^e siècle».

Des Néerlandais, mais aussi des Belges, se sont permis de protester, ce qui prouve à quel point ces pays sont racistes.

L'ONU, c'est du sérieux. Du très sérieux même, comme nous l'expliquait en 2002 le très sérieux Joseph Deiss. Si donc l'ONU exige qu'il n'y ait pas de personnages au teint noir et aux cheveux crépus à la Saint-Nicolas, alors nous devons obtempérer sans discussion.

Ainsi, dans quelques années, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pourra dépêcher une autre commission de spécialistes de l'esclavage, qui s'indigneront de l'absence de diversité ethnique dans nos fêtes traditionnelles et réclameront d'urgence un quota de personnages à pigmentation différenciée, ce qui «devrait aller de soi au XXI^e siècle».

LE RONCHON